

## Les 7 règles d'or après un vaccin BCG

1. Laissez le bras vacciné à découvert le plus souvent possible, pour faciliter la cicatrisation.

2. Mettez des vêtements qui ne serrent pas à l'endroit où a été faite la piqûre.

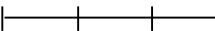
3. S'il s'écoule un peu de liquide à l'endroit où a été faite la piqûre, appliquez simplement un pansement sec.

4. N'appliquez **ni pommade, ni talc, ni aucun autre produit** à l'endroit où a été faite la piqûre ou sur le ganglion.

5. Ne donnez aucun antibiotique.

6. Le bain et la douche sont autorisés dès le jour de la vaccination. En revanche, évitez les baignades en piscine ou à la mer s'il s'écoule un peu de liquide à l'endroit où a été faite la piqûre.

7. **Consultez votre médecin si :**

- la zone dure au toucher (apparue autour de l'endroit où a été faite la piqûre) mesure plus de 3 cm : 
- une gêne est constatée dans les mouvements
- le ganglion, qui est apparu sous le bras est visible à l'œil nu et ramolli (suppuration)



## Information sur la Vaccination par le BCG

### Où se faire vacciner par le BCG dans l'Hérault ?

À  
Montpellier

#### **Institut Bouisson Bertrand \* – Centre de Vaccination Publique de l'Hérault**

5 rue de l'École de Médecine, 34000 Montpellier  
Tél : 04 34 08 73 65, mail : [cvp34ibb@bouisson-bertrand.fr](mailto:cvp34ibb@bouisson-bertrand.fr)

#### **CHU Arnaud de Villeneuve – Centre de Lutte Anti Tuberculeuse**

371 Av. du Doyen Gaston Giraud, 34090 Montpellier  
Tél : 04 67 33 60 84, mail : [clat@chu-montpellier.fr](mailto:clat@chu-montpellier.fr)

À Béziers

#### **Centre de vaccination/Service de santé publique**

Caserne St Jacques, 34543 Béziers Cedex  
Tél : 04 67 36 81 00, mail: [sante.publique@ville-beziers.fr](mailto:sante.publique@ville-beziers.fr)

En PMI

Les enfants **déjà suivis dans une agence de PMI** peuvent y être vaccinés contre le BCG.

En Ville

\* Certains médecins généralistes et pédiatres en convention avec l'Institut Bouisson Bertrand peuvent vacciner les enfants qu'ils suivent. Renseignez-vous auprès d'eux ou de l'Institut Bouisson Bertrand.

## La Tuberculose

La tuberculose est une maladie infectieuse due à des bactéries appelées bacilles de Koch. Elle se transmet de personne à personne, par la toux ou les postillons, à l'occasion de contacts rapprochés et répétés.

Les signes de la maladie sont avant tout la **toux, la fièvre, la fatigue, la perte d'appétit avec amaigrissement, les sueurs nocturnes.**



Chez les enfants, la tuberculose peut prendre une forme grave dans 75% des cas : **méningite tuberculeuse (infection des enveloppes du cerveau) ou miliaire tuberculeuse (infection généralisée).**

## Le vaccin BCG



Le BCG est le vaccin destiné à protéger contre la tuberculose. Depuis 2007, il n'est plus obligatoire. **Il est effectué sans tubertest au préalable** (sauf situations particulières à discuter avec votre médecin).

- C'est un vaccin vivant atténué.
- **Cette vaccination a pour but principal de protéger les jeunes enfants des formes graves de la tuberculose.** Elle n'empêche pas la transmission de la maladie et ne permet pas d'enrayer l'épidémie mondiale.
- Pour les enfants ayant pu être exposés à la maladie, un test tuberculinique (Tubertest ou IDR) doit être réalisé au préalable.
- Après la vaccination, il n'y a pas lieu de faire de contrôle IDR ni de vacciner plusieurs fois par le BCG.
- Il n'y a aucun délai particulier à respecter entre le vaccin BCG et un autre vaccin. Ils peuvent également être administrés le même jour.

## Qui doit être vacciné ?

Il vous est fortement recommandé de faire vacciner votre enfant **dès 1 mois et jusqu'à l'âge de 5 ans (exceptionnellement jusqu'à 15 ans)** si :



- Vous résidez en Guyane ou à Mayotte.
- Votre enfant est né dans un **pays de forte endémie tuberculeuse.**
- Votre enfant a au moins un de ses parents originaire d'un pays de forte endémie tuberculeuse.
- Votre enfant a des antécédents familiaux de tuberculose.
- Votre enfant doit séjourner au moins un mois dans un pays de forte endémie.
- Votre enfant est dans une situation jugée par le médecin, à risque d'exposition au bacille tuberculeux.

**NB : Lors de pénurie de vaccin, la priorité est donnée aux moins de 2 ans**

## Les effets secondaires du BCG

Habituellement, le BCG n'entraîne ni réaction générale, ni fièvre, ni fatigue. Après l'injection, il se crée une petite papule pâle et la peau prend un aspect de peau d'orange. Cette réaction disparaît en quelques minutes. **Vous trouverez au dos les 7 règles d'or à respecter après un vaccin BCG.**



Dans les 48 premières heures, il peut apparaître un érythème (rougeur et induration).



Dans les 3 mois qui suivent la vaccination, il est habituel de retrouver une induration au site d'injection, suivie d'une lésion locale accompagnée ou non d'écoulement. Cette lésion peut prendre plusieurs mois avant cicatrisation complète.



La survenue d'un ganglion, sous l'aisselle du côté du bras vacciné est une réaction prévisible.

La persistance définitive d'une cicatrice est la règle.